

d'Akakpo-Djakpata-Kondji dans le canton d'Afagnan (Préfecture de Bas-Mono).

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de signature.

---

**Arrêté n° 0347/MATDCL du 26/11/2013** : Est abrogé l'Arrêté n° 0320/MAT du 13 novembre 2007 portant reconnaissance de la désignation de **M. AFANTSAO Edoh** - sous le nom de trône de Togbui **Edoh KOUWONOU III**, chef de village de Wogba dans le canton de Vogan (Préfecture de Vo).

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de signature.

---

**Arrêté n° 0348/MATDCL du 26/11/2013** : Est constatée et reconnue officiellement la désignation par voie coutumière de **M. AZIATOKPUI Komlan** - sous le nom de trône de Togbui **Komlan AZIATOKPUI III**, en qualité de chef de village de Lébé-Adicomé dans le canton d'Abobo (Préfecture de Zio).

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

---

**Arrêté n° 0349/MATDCL du 26/11/2013** : Est constatée et reconnue officiellement la désignation par voie coutumière de **M. NASSAM Idrissou**, en qualité de chef de village de Kominidè dans le canton d'Adjéidè (Préfecture de Tchamba).

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

---

**Arrêté n° 0350/MATDCL du 26/11/2013** : Est constatée et reconnue officiellement la désignation par voie coutumière de **M. KALAMADANA Touma**, en qualité de chef de village de Gnalaworo dans le canton d'Adjéidè (Préfecture de Tchamba).

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

---

**Arrêté n° 0351/MATDCL du 26/11/2013** : Est constatée et reconnue officiellement la désignation par voie coutumière de **M. WOROGO Abdou-Karim**, en qualité de chef de village de Doussidè dans le canton d'Amaïdè (Préfecture de Tchaoudjo).

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

---

**Arrêté n° 0352/MATDCL du 26/11/2013** : Est constatée et reconnue officiellement la désignation par voie coutumière

de **M. KEMAVO Kossivi**, en qualité de chef de village d'Adjigo dans le canton d'Avédjé (Préfecture d'Amou).

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

---

**Arrêté n° 0353/MATDCL du 26/11/2013** : Est constatée et reconnue officiellement la désignation par voie coutumière de **M. KOKOU Kodjo Inalessé** - sous le nom de trône de Olukè **Inalessé Kodjo KOKOU IDOH III**, en qualité de chef de village d'Agomaza dans le canton de Hihéatro (Préfecture d'Amou).

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

---

**Arrêté n° 0354/MATDCL du 26/11/2013** : Est constatée et reconnue officiellement la désignation par voie coutumière de **M. KASSENE Ikatcho Yao** - sous le nom de trône de Olukè **Ikatcho KASSENE III**, en qualité de chef de village de Doufio dans le canton de Hihéatro (Préfecture d'Amou).

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

---

**Arrêté n° 0355/MATDCL du 26/11/2013** : Est constatée et reconnue officiellement la désignation par voie coutumière de **M. AMEDOUME Yaovi Zovodu**, en qualité de chef de village de Alawoussou dans le canton de Otadi (Préfecture d'Amou).

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

---

**Arrêté n° 0356/MATDCL du 27/11/2013** : Est constatée et reconnue officiellement la désignation par voie coutumière de **AKAKPO-DJAKPATA Assou**, en qualité de chef de village d'Akakpo-Djakpata-Kondji dans le canton d'Afagnan (Préfecture de Bas-Mono).

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

---

**Arrêté n° 0357/MATDCL du 27/11/2013** : Est constatée et reconnue officiellement la désignation par voie coutumière de **M. HOUENIFIO Kodjo Noumélio** - sous le nom de trône de Togbui **HOUENIFIOH Kodjo Noumélio DEY X**, en qualité de chef de village de Wogba dans le canton de Vogan (Préfecture de Vo).

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.